



Direction des Assemblées

**PROJET DE DELIBERATION AU  
CONSEIL MUNICIPAL  
DU 16 JUIN 2014**

Conseil(s) d'arrondissement(s) saisi(s) pour avis : Néant

Objet : Assemblée générale de l'association Rhône Développement Initiatives (RDI) – Désignation d'un représentant par le Conseil municipal

Mesdames et Messieurs,

La Ville de Lyon est membre de plusieurs associations et notamment de l'Association Rhône Développement Initiatives (RDI).

- Contexte :

L'association RDI soutient les initiatives des associations et des entreprises d'utilité sociale, qui ont une activité économique, favorisant l'emploi et l'insertion.

Elle contribue au développement économique de Lyon et du département.

- Modalités de représentation :

L'association RDI se compose de 5 catégories de membres :

- les organismes financiers ;
- les entreprises ;
- les opérateurs, favorisant la création des entreprises ;
- les membres qualifiés ;
- les collectivités publiques.

La Ville de Lyon siège parmi les collectivités publiques et dispose à ce titre d'un siège au sein de l'Assemblée générale de RDI.

Il est proposé au Conseil municipal de pourvoir à cette désignation.

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L 2121-33 ;

VU les statuts de l'association adoptés en mai 2012 ;

Si ces dispositions recueillent votre agrément, je vous propose, Mesdames et Messieurs, d'adopter les décisions suivantes :

1 - ..... est désigné(e) en tant que représentant titulaire pour représenter la Ville de Lyon, pour la durée du mandat en cours, au sein de l'Assemblée générale de l'association Rhône Développement Initiatives (RDI).

**Lyon, le**

**Le Maire de Lyon**

**Gérard COLLOMB**